

FAQ



L'Assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 27 juin 2036, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

A propos de Citi

- ✓ Citi, une banque globale fondée en 1812, compte environ 200 millions de clients et opère dans plus de 180 pays. Citi fournit une large gamme de produits et services bancaires à des clients particuliers, des entreprises, des gouvernements et des clients institutionnels. La banque exerce ses activités à travers sa banque de détail, sa banque privée, sa banque d'investissement et sa société de courtage.
- ✓ Plus d'informations sur www.citigroup.com

Citi en quelques chiffres :

Citigroup dans le monde :

Citi se positionne depuis plus de
200
ans comme un leader mondial dans le
secteur bancaire

Citi sert ses clients dans plus de
180
pays et juridictions

229 000
employés dans le monde

Citi en France :

408
employés (effectif en Aout 2024)

1906
année où Citi s'est implantée en
France

Un HUB régional et global

Quelques ratios :

\$ 81,1 Mia*

chiffre d'affaires de 2024

\$ 12,7 Mia*

résultat net de 2024

\$ 179,19 Mia*

De capitalisation en 2025 (au 09/09/2025)



*Source : Citi Investor Relations, 2024 Annual Report

L'Assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 27 juin 2036, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Quelle différence
Entre le coupon/gain
annuel fixe brut affiché et
le taux de rendement
annuel net
(TRA net) qui baisse
chaque année ?

Exemple de calcul du taux de rendement annuel brut/net sur TELLUMA BOOST MAI 2026 en année 6

Coupon : gain enregistré chaque année, et versé à la 6^{ème} date de remboursement anticipé au gré de l'émetteur

- Le coupon est un montant enregistré et payé à la 6^{ème} date de remboursement anticipé au gré de l'émetteur au travers de la Valeur Finale du support.
- Il correspond au montant exact en euros versé par le produit : pour un investissement de 1 000 euros, un coupon de 5,00 % par an versé au bout de 6 ans correspond à : $5,00 \% \times 6 \text{ ans} \times 1\,000 \text{ euros}$. Soit une valeur totale de 1300 euros (1 000 euros de capital et 300 euros de coupon)

TRA brut : taux de rendement annuel brut

- Le TRA brut correspond au rendement annualisé : pour un investissement de 1 000 euros ayant un coupon brut de 5,00 % annuel jusqu'à la date d'échéance soit 6,0877 années, le remboursement du produit est de 1300 euros brut (soit 30 % de gains). Ainsi le TRA brut du produit est obtenu avec la formule suivante : $[(1 + 30 \%)^{\frac{1}{6,0877}} - 1] = 4,40 \%$. Ainsi, le TRA brut est de 4,40 %, il est donc inférieur au coupon annuel de 5,00 %.

TRA net : taux de rendement annuel net

- Le TRA net est égal au TRA calculé sur la valeur remboursée une fois les frais du contrat d'assurance vie et du contrat de capitalisation prélevés (frais de gestion).
- En reprenant l'exemple ci-dessus, avec des frais de gestion de 0,96 %, la valeur de remboursement de l'investissement est de : $1300 \text{ euros} \times (1 - 0,96 \%) = 1287,52 \text{ euros}$. Ainsi, le TRA net est de : $[(1 - 0,96 \%) \times (1 + 30 \%)^{\frac{1}{6,0877}} - 1] = 3,40 \%$. Ainsi, le TRA net est de 3,40 %, donc inférieur au coupon brut et au TRA brut.



L'Assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 27 juin 2036, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Quelle différence entre le coupon/gain annuel fixe brut affiché et le taux de rendement annuel net (TRA net) qui baisse chaque année ?

Exemple de calcul du taux de rendement annuel brut/net sur TELLUMA BOOST MAI 2026 à l'échéance des 10 ans

Coupon : gain enregistré chaque année, et versé à l'échéance

- Le coupon est un montant enregistré et payé à l'échéance au travers de la Valeur Finale du support.
- Il correspond au montant exact en euros versé par le produit : pour un investissement de 1 000 euros, un coupon de 4,00 % par an versé au bout de 10 ans correspond à : $4,00\% \times 10 \text{ ans} \times 1 000 \text{ euros}$. Soit une valeur totale de 1 400 euros (1 000 euros de capital et 400 euros de coupon)

TRA brut : taux de rendement annuel brut

- Le TRA brut correspond au rendement annualisé : pour un investissement de 1 000 euros ayant un coupon brut de 4,00 % annuel jusqu'à la date d'échéance soit 10,0795 années, le remboursement du produit est de 1400 euros brut (soit 40,0 % de gains). Ainsi le TRA brut du produit est obtenu avec la formule suivante : $[(1 + 40,0\%)^{\frac{1}{10,0795}} - 1 = 3,39\%$. Ainsi, le TRA brut est de 3,39 %, il est donc inférieur au coupon annuel de 4,00 %.

TRA net : taux de rendement annuel net

- Le TRA net est égal au TRA calculé sur la valeur remboursée une fois les frais du contrat d'assurance vie et du contrat de capitalisation prélevés (frais de gestion).
- En reprenant l'exemple ci-dessus, avec des frais de gestion de 0,96 %, la valeur de remboursement de l'investissement est de : $1400 \text{ euros} * (1 - 0,96\%) = 1386,56 \text{ euros}$. Ainsi, le TRA net est de : $[(1 - 0,96\%) * (1 + 40,0\%)^{\frac{1}{10,0795}}] - 1 = 2,40\%$. Ainsi, le TRA net est de 2,40 %, donc inférieur au coupon brut et au TRA brut.



L'Assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 27 juin 2036, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

A qui est-il accessible ?	Aux personnes disposant d'un horizon de placement au moins égal à 10 ans pour TELLUMA BOOST MAI 2026. Dans le cadre de l'adhésion à un contrat d'assurance vie, les produits structurés peuvent être proposés à toute personne physique de moins de 80 ans révolus après vérification de l'adéquation entre l'horizon de placement, le profil de risque et la maturité du produit structuré préconisé. Dans le cadre d'un contrat de capitalisation, ces mêmes critères s'appliquent sans limite d'âge, sous réserve que la maturité du produit structuré soit acceptée et comprise par le souscripteur et que sa situation patrimoniale soit compatible avec l'investissement.
Quel est le montant minimum de versement ?	Le montant minimum de versement correspond au minimum contractuel du contrat d'assurance vie, de capitalisation, ou du plan d'épargne retraite quelle que soit la part affectée au support temporaire. <i>Les produits structurés sont des instruments de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.</i>
Quels types de versements peut-on réaliser sur les produits structurés ?	Il est possible de réaliser un versement initial, des versements libres ou des arbitrages selon le minimum contractuel du contrat pendant la période de commercialisation du 1 ^{er} janvier au 30 avril 2026. Les versements programmés ne sont pas possibles.
Peut-on réaliser des versements sur les produits structurés sur l'espace client internet ?	Les produits structurés nécessitent un devoir de conseil renforcé vis à vis du client. A ce titre, le versement sur ces supports ne sont possibles que lors d'un entretien avec un conseiller avec signature et remise des documents contractuels (voir ci-après).
Quels sont les frais sur versement ?	Pour Groupama Modulation, Groupama Premium, Groupama Capitalisation et Groupama Nouvelle Vie Pendant la période de commercialisation du 1 ^{er} janvier au 30 avril 2026, la grille de frais contractuelle sera appliquée pour tous les versements (versement initial + versements libres) réalisés.



L'Assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 27 juin 2036, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Que se passe-t-il à l'échéance du support ?	À l'échéance (anticipée ou finale) du support, un arbitrage sera réalisé automatiquement et sans frais en priorité sur la Gestion Déléguee à défaut sur un pack d'unités de compte : Groupama Euro Credit Short Duration ZC (FR0000171837 ou FR0010288332), BlackRock Euro Short Duration Bond A2 (LU0093503810), DNCA Invest Europe A EUR (LU0284394235), GROUPAMA Prudence NC (FR0010013953). En retraite, un arbitrage sera réalisé automatiquement et sans frais vers le support monétaire Groupama Trésorerie (code ISIN FR0000989626).
Que se passe-t-il entre la date de versement sur le contrat et la date d'observation initiale des produits structurés ?	Pendant la période de commercialisation, les sommes versées sont investies directement sur le produit structuré souscrit par le client. Le prix de souscription progressera de façon constante durant la période de souscription, comme détaillé au sein de l'annexe contractuelle du support dans la fiche technique en page 5.
Les options de gestion automatique sont-elles autorisées sur les produits structurés ?	Non, les options de gestion automatique (sécurisation des plus-values, lissage des investissements ...) présentes dans les contrats d'assurance vie et de capitalisation ne sont pas disponibles sur les supports temporaires en unités de compte du fait de leurs conception et de leurs mécanismes de performance.
Qu'est-ce que la Garantie plancher ?	La Garantie plancher est une assurance en cas de décès, garantissant à l'assuré qu'en cas de baisse de la valeur de l'épargne investie sur son contrat d'assurance vie ou sur son plan d'épargne retraite, les bénéficiaires désignés percevront, au moins, le capital investi (hors frais sur versement). Cette garantie est une option à laquelle l'adhérent peut renoncer dès l'adhésion ou à tout moment de manière irrévocable et définitive. Note : cette garantie cesse à l'âge de 80 ans. <u>Le contrat de Groupama Capitalisation ne comporte pas de Garantie plancher.</u>
Quel conseil à apporter pour la Garantie plancher ?	Si le client souhaite que la Garantie plancher ne s'applique pas à son investissement sur les produits structurés, il est toujours possible qu'il souscrive soit un nouveau contrat d'assurance vie, en renonçant à la Garantie plancher, soit un contrat de capitalisation.
Les produits structurés font-ils partie des supports éligibles aux transferts visés par l'article 125-0 A du CGI (ex Fourgous) ?	Les produits structurés sont éligibles aux transferts visés par l'article 125-0 A du CGI (codifiant et élargissant le transfert dit « Fourgous »). Il est pris en compte dans les 20 % d'unités de compte nécessaires au transfert.
Qu'est-ce que le Document d'Informations Clés (DIC) ?	La réglementation PRIIPS impose de fournir aux investisseurs une information précontractuelle uniformisée sous la forme d'un Document d'Informations Clés (DIC ou KID en anglais) unique et obligatoire. Ce document a également pour objectif de maximiser la comparabilité entre les différents produits d'épargne. Il doit être fourni au client dès la phase précontractuelle, avant tout conseil en investissement ou toute vente du produit. Sa publication est disponible sur les sites dédiés de chaque banque émettrice. Les documents sont régulièrement révisés et mis à jour par les Emetteurs : • Le DIC de TELLUMA BOOST MAI 2026 sera disponible à l'adresse : https://www.regxchange.com/trades/kid?id=FRC653100244&lang=FR&jurisdiction=FR



L'Assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 27 juin 2036, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Que se passe-t-il si le client ne répond pas correctement à une question ?	En cas de réponse non conforme, il faut orienter vers une solution alternative mieux adaptée à la situation et aux besoins du client.
Où retrouver la valeur du support en UC des produits structurés ?	La valeur sera présente dans l'espace client Internet www.groupama.fr et sur les relevés de situation trimestrielle et annuelle.
Quels sont les frais de gestion appliqués sur le contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou du PER ?	Les frais de gestion sur ce support s'appliquent conformément à la notice d'information/conditions générales des contrats d'assurance vie multisupports Groupama Modulation, Groupama Prémium, Groupama Capitalisation et du PER Groupama Nouvelle Vie
Est-il possible d'arbitrer en sortie pendant la vie d'un produit structuré ?	Les annexes aux notices d'information et conditions générales des contrats d'assurance vie Groupama Modulation et Groupama Prémium et du contrat de capitalisation Groupama Capitalisation et du PER Groupama Nouvelle Vie, permettent l'arbitrage en cours de vie d'un produit structuré avec une pénalité de 3,5 % du montant désinvesti.
Le rachat partiel d'un produit structuré est-il possible ?	Les annexes aux notices d'information des contrats et conditions générales des contrats d'assurance vie Groupama Modulation et Groupama Prémium et du contrat de capitalisation Groupama Capitalisation Exception permettent le rachat partiel en cours de vie d'un produit structuré avec une pénalité de 3,5 % du montant désinvesti. Pour le PER Groupama Nouvelle Vie, les rachats sont interdits sauf cas prévus par la réglementation.
En cas de rachat total d'un produit structuré, le contrat est-il clos ?	Le contrat n'est pas clos par l'effet du rachat total du produit structuré. Le rachat total avant l'échéance finale d'un produit structuré est possible par rachat partiel du contrat avec une pénalité de 3,5 % du montant désinvesti, ainsi qu'en cas de rachat total du contrat, aucune pénalité n'étant appliquée dans ce cas.
Quelle valeur d'un produit structuré est utilisée en cas de rachat arbitrage ou de décès de l'assuré ?	En cas de sortie anticipée pour cause de rachat, d'arbitrage ou de décès, la valeur sera celle du produit structuré au jour de la valorisation de l'opération. Il existe donc un risque de moins-value et de perte partielle ou totale en capital en cas de sortie anticipée liée à un rachat, arbitrage du support ou à un décès. Note : en cas d'existence d'une garantie plancher, les bénéficiaires, en cas de décès, percevront au moins le capital investi (hors frais de versement, frais de gestion du contrat et cout éventuel de la garantie plancher).



L'Assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 27 juin 2036, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Qu'est-ce qu'un titre de créance ?

Un titre de créance est une reconnaissance de dette émise par un établissement financier (exemple : par Citigroup Global Markets Holdings Inc.). Le titre de créance est soumis au risque de crédit de l'émetteur. Si celui-ci fait défaut, le titre de créance ne pourra être remboursé. Les agences de notation, Moody's et Standard & Poors nous apportent des informations essentielles sur l'évaluation du risque. Néanmoins, la notation attribuée à un émetteur par une agence de notation ne saurait être une garantie de solvabilité de celui-ci et peut être modifiée à tout moment.



L'Assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 27 juin 2036, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.